REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'AVIGNON

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

ETAIENT PRESENT(E)S:

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joëi PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS:

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme Laure MINSSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.

Mme Laure MINSSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.

Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

25

URBANISME : Mise en place de la Zone Agricole Protégée sur le secteur des coteaux d'Avignon.

M. ROCCI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°8 en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le secteur des coteaux d'Avignon.

Cette décision avait été motivée par :

- Un constat paysager identifiant le secteur comme singulier et à préserver (cf. Etat Initial de l'Environnement de la révision du PLU);
- Une volonté de la profession vitivinicole locale (Caves Demazet notamment) de se doter de cet outil pour pérenniser un secteur en proie à des transformations majeures (phénomène d'enfrichement, impact du changement climatique sur les rendements de production);
- Une démarche collective engagée à l'échelle du coteau transcendant les limites communales (deux EPCI regroupant sept communes) et pour laquelle une complémentarité des différents périmètres de ZAP sera assurée (plusieurs ZAP mais gardant la cohérence géographique que représente le coteau).

La Zone Agricole Protégée consiste en la création d'une servitude d'utilité publique appliquée à un périmètre défini qui est annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle permet la mise en œuvre d'une protection renforcée et d'une sécurisation dans le temps du foncier agricole face à l'instabilité potentielle de ce type de document d'urbanisme.

L'instauration d'une ZAP est prise par arrêté préfectoral après accord de la commune intéressée (pouvant être à l'initiative ou non), de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDAO) et après enquête publique.

Le règlement d'urbanisme d'une ZAP demeure celui inscrit dans le règlement du PLU. La ZAP vient seulement définir un périmètre de protection pour lequel un changement ou une

AR préfecture :
Date de télétransmission :

Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal du 27 novembre 2021 instaurant une Zone Agricole Protégée sur le secteur des coteaux d'Avignon,

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 25 septembre 2019 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le secteur des coteaux d'Avignon.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 DEMANDE au Préfet la mise en place de la Zone Agricole Protégé (ZAP) sur le périmètre et les parcelles annexés à la présente délibération,

ACONTON PARAMENTAL PROGRAMMENT AND A PROGRAMMENTAL PROGRAMMENT OF THE PROGRAMMENT AND A STATE OF THE PROGRAMMENT OF THE PROGRAMMENT AND A STATE OF THE PROGRAMMENT OF THE PROGRAMMENT AND A STATE OF THE PROGRAMMENT OF THE PR

Marijan wa manganan sa sala ka tanin ala baha a tanan gara a da a sa a katan atau a katan a katan baha a katan

-AUTORISE Madame Le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE



Pour le Maire, Par délégation, Le 1er Adjoint, Claude NAHOUM Le Secrétaire de Séance M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 07 DECEMBRE 2023 ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023